



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Webinaire d'informations

Mardi 06 juin 2023, 16h00

- **Sujet 1 – appel à projets « sentiers de nature »,**
- M. Pineau, chef de groupe ingénierie écologique - CEREMA
- **Sujet 2 – le programme « Micro-Folies »**
- M. Poilane, conseiller pour l'action culturelle et territoriale - DRAC des Pays de la Loire
- Mme Guez, responsable opérationnelle Micro-Folie à La Villette
- **Sujet 3 – Le programme de l'ANCT en faveur du commerce rural**

Sujet 1 – L'appel à projets « sentiers de nature » porté par le CEREMA

Destination France

Sentiers de nature 

Présentation de l'opération

- ◆ Plan Destination France 2030 :
- ◆ le gouvernement annonce en novembre 2021 de nouvelles mesures pour le secteur du tourisme

→ dont 3 opérations pilotées par le Cerema :

Nouvelle mouture de France Vue sur Mer (15 M€)

Verdissement des ports & bases nautiques (30 M€)

Nouvelle opération « Sentiers de Nature » (10 M€)

DÉROULÉ DE LA PRÉSENTATION

- ◆ Objectifs
- ◆ Territoires éligibles
- ◆ Modalités pratiques
- ◆ Types de projets concernés
- ◆ Conditions de financement
- ◆ Processus de sélection
- ◆ Circuit de subvention

SENTIERS DE NATURE : LES OBJECTIFS

- 1/ Créer ou restaurer 1 000km de sentiers en plaines, collines et plateaux (hors sentier du littoral et Massif)
- 2/ Préserver et restaurer les patrimoines naturels, culturels et paysagers aux abords des sentiers

Opportunités pour :

- Développer la pratique de la marche
- Favoriser un tourisme décarboné et durable
- Favoriser une reconquête de la biodiversité en milieu rural et urbain : rétablissement des continuités écologiques, renaturation...
- Renforcer ou créer le lien ville-campagne et plus largement zones habitées/zones naturelles.

LES TERRITOIRES ÉLIGIBLES



Hors massif (zones
colorées sur la carte)
Hors sentier du littoral

MODALITÉS PRATIQUES

- ◆ Enveloppe de 10 M€ (moins 1,6M pour le Cerema)
- ◆ Cerema opérateur : instruction technique / gestion des crédits
- ◆ Candidatures au fil de l'eau : 1^{er} septembre 2022 au 31 octobre 2024
- ◆ Pour des travaux jusqu'au 31 décembre 2025
- ◆ Bénéficiaires :
 - ◆ maîtres d'ouvrage publics (collectivités, syndicats, établissements publics)
 - ◆ associations agréées de protection de l'environnement ou ayant compétence à gérer des itinéraires de randonnée pédestre.

QUELS PROJETS ?

- ◆ Prise en compte des deux objectifs de l'appel à projet :
 - ◆ Offre de sentiers pédestre, de découverte
 - ◆ Composante environnementale, paysagère, patrimoniale
- ◆ Une exemplarité environnementale
 - ◆ Impacts sur l'eau (pas d'imperméabilisation), la faune, la flore, les sols
 - ◆ Matériaux locaux, biosourcés
 - ◆ Accès en transport en commun / vélo
 - ◆ Conception par BE spécialisé ou compétence interne

EN DÉTAIL - 1

- ◆ Les études et travaux d'aménagement de sentiers
 - ◆ Création ou aménagement d'itinéraires
 - ◆ Amélioration de l'accès aux sentiers
 - ◆ Sécurisation, lutte contre l'érosion
 - ◆ Maîtrise des effets de la fréquentation
 - ◆ Aires de stationnement naturelles (yc vélo, TC) réduisant les nuisances
 - ◆ Points de vue et belvédères
 - ◆ Réhabilitation du petit patrimoine local

EN DETAIL - 2

- ◆ Les actions pour l'accueil du public et pédagogiques, adaptées et sobres
 - ◆ Signalétique, panneaux, belvédères
 - ◆ Application numériques associées
 - ◆ Petit mobilier d'accueil du public
 - ◆ Supports de vulgarisation scientifique....

EN DETAIL - 3

- ◆ Aménagements et équipements visant la protection de la biodiversité et des paysages aux abords des sentiers :
 - ◆ Restauration des continuités écologiques
 - ◆ Instauration de zones de quiétude
 - ◆ Limitation de l'accès à certaines zones
 - ◆ Interventions de requalification paysagères aux abords des sentiers
 - ◆ Élimination de points noirs paysagers
 - ◆ Désartificialisation
 - ◆ Mise en place d'itinéraires saisonniers alternatifs

CONDITIONS DE FINANCEMENT

- ◆ Financés :
 - Etudes préalables au travaux
 - Travaux
- ◆ Des investissements pérennes et intégrés dans une gestion existante
 - Intégration des projets dans des schémas existants, lien avec d'autres itinéraires
 - Pas de saupoudrage
 - La capacité de gestion future des sentiers doit être démontrée
 - Montant mini projet travaux : 50k€
- ◆ Financement à 80% maximum

LE PROCESSUS DE SELECTION

- ◆ Mise au point du dossier
 - ◆ Porteur du projet, partenaires, services de l'Etat, Cerema
 - ◆ Objectifs :
 - ◆ Partager les attendus de l'AAP
 - ◆ Identifier les contraintes et atouts, risques et opportunités
 - ◆ Construire le meilleur dossier
- ◆ Dépôt et traitement du dossier
 - ◆ Passage « en instruction » : le dossier est figé
 - ◆ Demande d'avis à la DDT(M)
 - ◆ Analyse technique Cerema
 - ◆ Décision du comité de pilotage

LE CIRCUIT DE SUBVENTION

- ◆ Rédaction d'une convention porteur de projet / Cerema
- ◆ Signature de la convention
- ◆ Possibilité de versement d'une avance de 30%
- ◆ Solde à la fin des travaux

Destination France 📍

Sentiers de nature



Merci de votre écoute !

Instruction des dossiers : sentiers-nature@cerema.fr

Référent technique local : christophe.pineau@cerema.fr

QUESTIONS



Sujet 2 – Le programme « Micro-Folies » mis en oeuvre par le ministère de la culture avec l'établissement public La Villette



MICRO-FOLIE

QU'EST-CE QU'UNE MICRO-FOLIE ?

Le programme Micro-Folie est un **dispositif de politique culturelle** porté par **le Ministère de la Culture** et coordonné par **la Villette**.

LES FONDATEURS

 Centre
Pompidou


CHATEAU DE VERSAILLES

 CITE DE LA MUSIQUE
PHILHARMONIE DE PARIS

 FESTIVAL
2222
BOULONNE

 INSTITUT
DU MONDE
ARABE

 LOUVRE

 PICASSO

 M
O


MUSÉE DU QUAI BRANLY
JACQUES CHIRAC

 OPERA
NATIONAL
DE PARIS

 m
Musée de la Ville de Paris

 cité
des sciences
et de l'industrie

 la Villette


MINISTÈRE
DE LA CULTURE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

 arte

soutient les Micro-Folies et y propose une sélection
de ses programmes pour VR et tablettes

Fondation  orange

DE QUOI SE COMPOSE UNE MICRO-FOLIE ?

L'OBJECTIF EST DE CREER UN ESPACE MULTIPLE D'ACTIVITES ACCESSIBLE ET CHALEUREUX

LE MUSEE NUMERIQUE : LE COEUR DE LA MICRO-FOLIE

- **Un grand écran** en interaction avec **des tablettes**
- **+ de 3000 chefs-d'œuvre** et contenus à ce jour (arts plastiques, spectacle vivant, etc.) issus de **120 institutions nationales et internationales**
 - >>> 3 collections nationales
 - >>> 1 collection Résidences Royales Européennes
 - >>> 1 collection Union Européenne
 - >>> 1 collection Mexico
 - >>> 1 collection Hauts-de-France
 - >>> 1 collection Paris Musées
 - >>> collections à venir : Corse, Centre-Val de Loire ...
- **2 modes de visite**
 - >>> Le mode visiteur libre
 - >>> Le mode conférencier



LE PORTEUR DE PROJET PEUT INTEGRER DES MODULES COMPLEMENTAIRES SELON SES BESOINS, LES STRUCTURES EXISTANTES ET LES LIENS AVEC LES INITIATIVES LOCALES :

- >>> Espace convivial / café folie
- >>> Espace scénique
- >>> Espace de coworking
- >>> Coin lecture
- >>> Espace atelier / Fablab
- >>> Réalité virtuelle
- >>> Jardin pédagogique
- >>> Ludothèque
- >>> Espace d'exposition
- >>> ...

>>> UN PROJET SUR MESURE POUR CHAQUE TERRITOIRE

>>> DANS UN LIEU EXISTANT OU UN PROGRAMME NEUF

>>> UN LIEU DE CONVERGENCE



LA MICRO-FOLIE EN VERSION MOBILE

L'OBJECTIF EST DE FACILITER LA CIRCULATION DU DISPOSITIF



Grâce au kit, la Micro-Folie se déplace plus facilement en réduisant les contraintes techniques de la mobilité

- >>> 3 FLY-CASES pour le Musée Numérique
- >>> 1 FLY-CASE pour le Fablab
- >>> 1 FLY-CASE pour la Ludothèque

Un groupement de commandes (accord-cadre) est disponible pour en faire l'acquisition (montage + livraison à des tarifs fixes)

- >>> Le Kit mobile peut fonctionner sans connexion internet (il suffit de télécharger les contenus en amont)
- >>> Surface au sol à prévoir dans un véhicule pour le transporter : 9m²
- >>> Hauteur véhicule à prévoir : 120 cm
- >>> Longueur intérieur véhicule à prévoir : 265 cm

POUR L'ANIMATION DE LA MICRO-FOLIE

LE MATERIEL



LE FONCTIONNEMENT

La Micro-Folie repose sur 2 missions principales:

- **référent.e Micro-Folie**, pour le suivi des partenariats avec le tissu culturel, associatif, scolaire du territoire et la **coordination globale du projet**
- **médiateur.trice**, pour assurer les permanences et les animations

Ces missions peuvent être effectuées par la même personne ou non, en redéploiement ou en recrutement, en fonction de chaque territoire

- En plus des Bénévoles, professeurs, associations, artistes, etc.

ACCOMPAGNEMENT VILLETTE

>>> Un accompagnement à 360°

- Visites de faisabilité
- Mobilisation de tous les interlocuteurs
- Formations gratuites des médiateurs
- Etudes des coûts et des moyens mobilisables
- Aide à la réalisation des devis de matériel
- Une équipe de communication dédiée

>>> De multiples supports d'accompagnement fournis par la Villette :

- Cahiers de médiation
- Livrets de jeux
- Mallettes pédagogiques
- Partenariats avec des institutions locales et nationales (Arte, Opéra national de Paris ...)
- Parcours croisés Musée Numérique / Fablab
- Propositions de programmations (Micro-Festivals, Festival Court-métrages, etc.)



QUEL EST LE ROLE DE LA DRAC ?

- >>> **Conseil** aux porteurs de projets sous forme de coopération avec la Villette
- >>> S'assure de la **cohérence des projets au regard de la politique culturelle** sur un territoire
- >>> Mobilise les acteurs publics pour créer des **leviers de financement**

LES LEVIERS DE FINANCEMENT

- >>> Appels à projets
- >>> Appels à manifestations d'intérêt
- >>> Actions cœur de ville
- >>> Quartier Politique de la ville
- >>> Dotation de Soutien à l'Investissement Local
- >>> Fonds National Aménagement et de Développement du Territoire
- >>> Petite Ville de Demain

SI PAS D'APPEL A PROJETS EN COURS : MICRO-FOLIE RESTE ELIGIBLE AUX AIDES

UN OUTIL D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- La possibilité de créer des **médiations thématiques** adaptées
- Un lieu pour accueillir des **pratiques artistiques et des ateliers de création**
- Des liens avec **l'Éducation Nationale** (formation des enseignants, parcours, etc.)
- **L'accueil de groupes**, scolaires, du champ social, personnes âgées, centre de loisirs, etc.
- **La transversalité : des partenariats créés au niveau local** (structures culturelles, associations, habitants, etc.)

>>> LE FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-FOLIE DÉPEND DES RESSOURCES HUMAINES DÉDIÉES



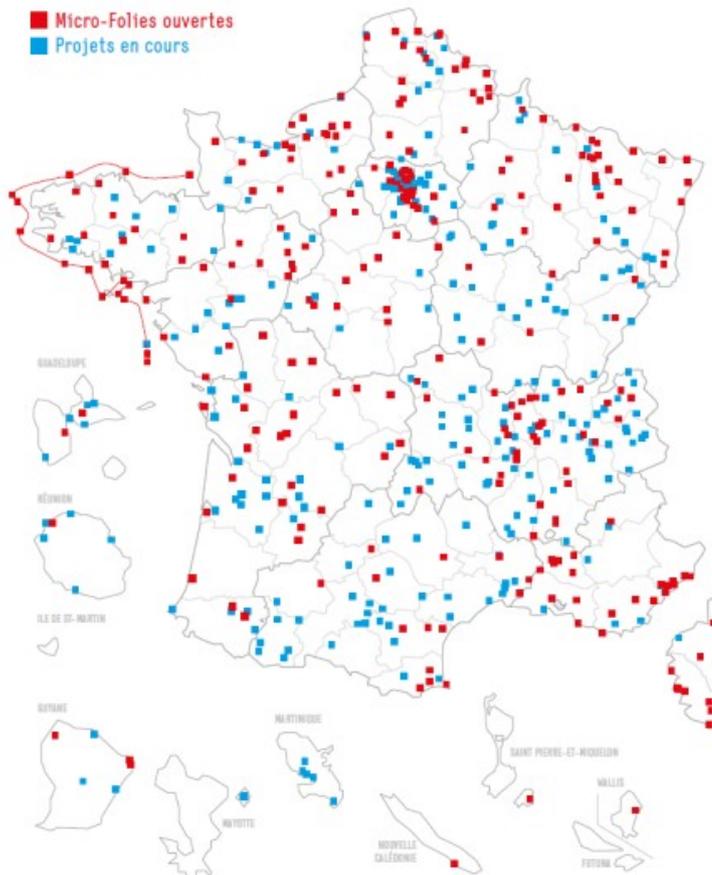
©Micro-Folie Dreux



UN RESEAU DE PARTAGE

- **375 Micro-Folies** actives en France + une trentaine à l'étranger
- Objectif **500 Micro-Folies** sera atteint fin 2023
- **120 institutions** culturelles et patrimoniales partenaires (France et international)
- Réseau d'échange et de partage
- Circulation des projets et valorisation des initiatives
- Réseau d'actions décentralisées

>>> **Cout d'adhésion au réseau / an : 1000 €**





LA VILLETTE – ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC ET DE LA GRANDE HALLE DE LA VILLETTE

LE DISPOSITIF MICRO-FOLIE EN PAYS DE LA LOIRE

Pour initier une dynamique régionale, deux appels à projets lancés:

- 2021: crédits FNADT via plan de relance (Préfecture de Région)
- 2022: crédits DSIL via Préfectures de Département

28 projets régionaux alors prévus en Pays de la Loire

Deux Micro Folie ouvertes actuellement en Loire-Atlantique:
Châteaubriant et Le Pouliguen (report de l'ouverture à Vallet en 2024)

LE DISPOSITIF MICRO-FOLIE EN PAYS DE LA LOIRE



Pour 2023, pas de reconduction d'un appel à projets

Les collectivités intéressées peuvent demander une aide spécifique en investissement via les enveloppes DSIL à la disposition des intercommunalités et à l'occasion de négociations avec la Préfecture de département

La DRAC et L'établissement public de la Villette demeurent des interlocuteurs privilégiés.

Une réflexion à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'une collection numérique régionale spécifique aux Pays de la Loire sera également entamée.

LE DISPOSITIF MICRO-FOLIE EN PAYS DE LA LOIRE

Les enjeux de la micro-folie

La Micro-Folie peut être définie comme une plateforme culturelle au service des territoires et un réseau de coopération et d'échanges (les Micro-Folies sont en réseau). C'est un projet sur-mesure imaginé en fonction du territoire, dans un lieu existant ou dans une construction nouvelle, avec la volonté de créer un espace multiple d'activité accessible et chaleureux.

L'objectif est d'animer les territoires par de nouveaux lieux de vie, réduire les inégalités entre les territoires en donnant accès à tous à des œuvres, mutualiser les moyens et soutenir les artistes et associations à travers une coopération artistique.

LE DISPOSITIF MICRO-FOLIE EN PAYS DE LA LOIRE

- Enjeux territoriaux :

Un enjeu fort pour permettre aux publics des territoires éloignés de l'offre culturelle ou des équipements culturels d'accéder à une offre culturelle de qualité et de faire connaître une collection très large d'œuvres en France et à l'étranger.

Un enjeu de fréquentation in situ des publics avec des œuvres : la micro-folie permet de développer des projets qui peuvent avoir un écho avec des musées locaux ou autres établissements culturels (médiathèques...)

Un enjeu de mobilisation des publics autour de cet équipement : encourager la fréquentation des lieux culturels, notamment auprès d'un public éloigné de l'offre culturelle

LE DISPOSITIF MICRO-FOLIE EN PAYS DE LA LOIRE

Enjeux d'action culturelle :

- La possibilité de créer des playlists thématiques adaptées, notamment en lien avec les enseignants (formation des enseignants, parcours, etc.)
- L'accueil de groupes du champ social, personnes âgées, centre de loisirs, etc.
- Des supports d'accompagnement fournis par la Villette : cahiers de médiation adaptés aux différents niveaux, livrets de jeux, 2 mallettes pédagogiques de la RMN Grand Palais, 5 livres de la collection Ponts des Arts des Editions de l'Élan Vert, des programmes pédagogiques en partenariat avec Arte, des parcours croisés Musée Numérique / Fablab, des propositions de programmations (Micro-Festivals, festival court-métrages, etc.).
- Un outil de programmation (conférences, ateliers, etc.) et de partenariats (parcours croisés avec des institutions locales et nationales, accueil en résidence, entre Micro-Folies, etc.)

Conseillère action culturelle et territoriale
Agglomération de Nantes
Politique de la ville
Culture et monde du travail

Christophe POILANE
Adjoint à la Cheffe du service
Conseiller action culturelle et territoriale
Maine-et-Loire et nord Loire-Atlantique
Culture/Enfance et jeunesse
Culture/Agriculture
Tourisme social et solidaire

Territoires et Publics

Anne CHEVALIER
Conseillère
action culturelle et territoriale
Mayenne et sud Loire-Atlantique
Culture/Santé
Culture/Handicap

Chantal BILLARD
Assistante administrative
Secrétariat
Vendée et Loire-Atlantique
(hors Nantes Métropole et Agglomération de Saint-Nazaire)
Contractualisation avec les collectivités
Tourisme social et solidaire
Culture/Universités
Micro-Folies

Carine LEBLANC
Conseillère
action culturelle et territoriale
Vendée et Sarthe
Culture/Justice
Culture et monde rural

Gaëtan CAVIGNEAUX
Assistant administratif
Secrétariat
Mayenne et Sarthe
Culture/Santé
Culture/Handicap
Lycées agricoles

Ronan JÉZÉQUEL
Assistant gestionnaire
Loire-Atlantique (Nantes métropole et
Agglomération de Saint-Nazaire)
Coordination budgétaire
Coordination évaluation
Culture/Justice

Emmanuelle CLOPEAU
Assistante administrative
Secrétariat
Maine-et-Loire
Médias
Culture et monde du travail
FEIACA Pratique amateur
C'est mon patrimoine !

Cinéma - Audiovisuel

Frédérique JAMET
Conseillère
Cinéma et audiovisuel

Gaëtan CAVIGNEAUX
Assistant administratif

Livre et lecture

Séverine BOULLAY
Conseillère
Livre et lecture
Patrimoine écrit et Langues de France

Roxane RAVO-JOUBERT
Assistante administrative
Secrétariat

François-xavier ANDRÉ
Conseiller
Livre et lecture
Économie du livre et Langues de France

Loa LEBRETON
Assistante gestionnaire

Médias

Guillaume DE LA CHAPPELLE
Conseiller Médias
Éducation aux médias et à l'information
Soutien aux médias de proximité
Résidences de journalistes
Culture scientifique et technique

QUESTIONS

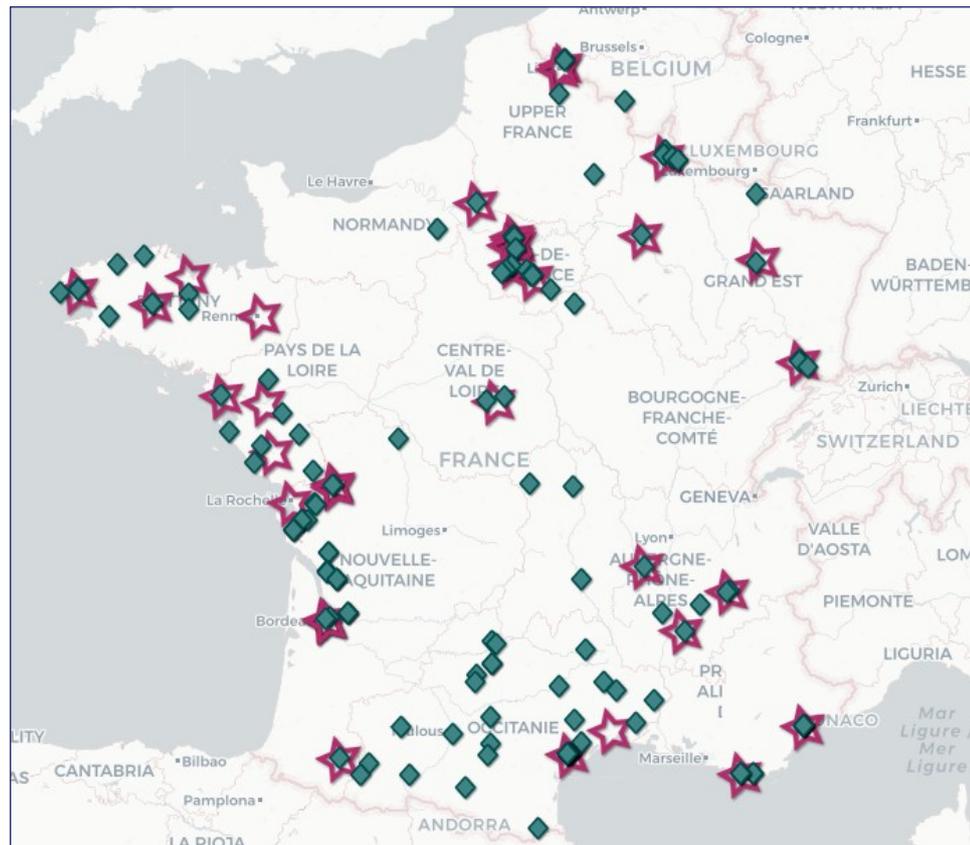


Sujet 3 - Le programme de l'ANCT en faveur du commerce rural

Le Fonds de restructuration des locaux d'activité

Bilan 2021/2022

- 42 opérateurs immobiliers accompagnés
- 182 opérations financées (dont 41% portés par des foncières de redynamisation)
- 114 communes concernées
- Près de 700 locaux et 111 000 m² à rénover



Le Fonds de restructuration des locaux d'activité

OBJECTIFS : **Faciliter la réalisation de projet immobiliers structurants**

Soutenir les opérations immobilières contribuant à la recomposition de la diversité de l'offre commerciale, artisanale et de services nécessaire à la réussite du projet urbain d'ensemble.

Dans les centres-villes (ACV, PVD), centres-bourgs (ZRR) et quartiers ou territoires fragiles (QPV, ZAFR)

Et portées par des opérateurs publics ou privés

Le Fonds de restructuration des locaux d'activité

Nouvelles règles d'intervention

Ouverture aux collectivités à défaut d'opérateur (moins de 20 000 habitants pour la commune ou la ville-centre de l'EPCI, opérations de petite taille)

Élargissement aux projets destinés à accueillir des activités ESS ou de tourisme (effet levier sur le tissu commercial local à démontrer)

Financement jusqu'à 50% du déficit d'opération dans la limite de :

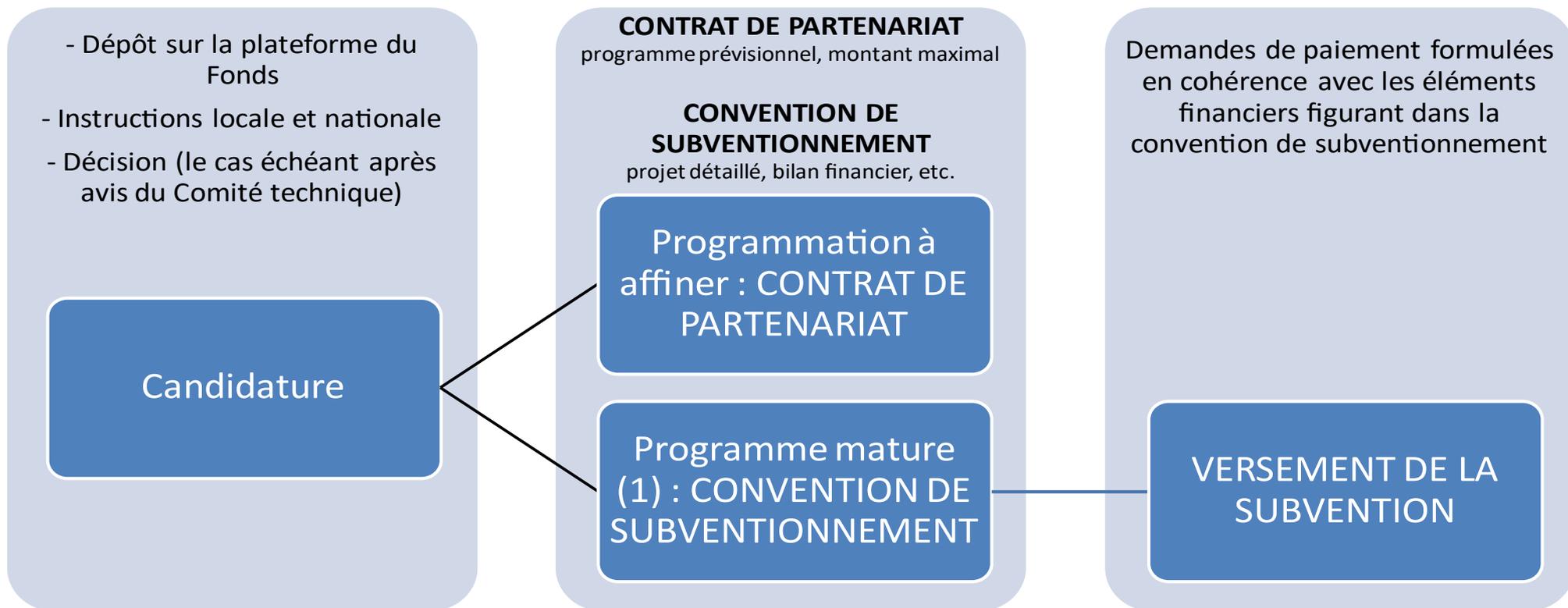
- 670 €/m² pour les opérations en centre-ville ou en centre-bourg et dans les DROM
- 550€/m² opérations en QPV ou les constructions neuves

Simplification du process : possibilité de signer directement des conventions de subventionnement

Simplification des conditions de paiement : versement d'un 1er acompte de 50% au démarrage des travaux

Le Fonds de restructuration des locaux d'activité

Concrètement, comment ça se passe ?



CONSTATS ET OBJECTIFS

Soutien à l'installation de commerces en milieu rural

- 21 000 communes rurales sans commerce de première nécessité soit 62%, contre 25% en 1980

- 10 minutes : temps d'accès médian pour accéder au pôle commercial le plus proche en zone peu dense

⇒ Permettre la création d'un commerce sédentaire multi-services ou d'un commerce non sédentaire dans les centres-bourgs qui en sont dépourvus, ou dont les derniers commerces ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population.

QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?



1 - Acquisition des locaux et travaux relatifs à la remise en état du local (commerce sédentaire)

- Prise en charge du déficit d'opération à hauteur de 50%, dans une limite de 50 000€.
- Subvention réservée aux Porteurs de projet publics, parapublics ou aux SCIC.

2 - Agencement des locaux et acquisition du matériel professionnel (commerce sédentaire)

- Prise en charge à hauteur de 50% des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000€.
- Bonus de 5 000€ pour les projets exemplaires en matière de développement durable.



3 – Acquisition d'un véhicule de tournée (commerce non sédentaire)

- Prise en charge à hauteur de 50% des dépenses d'investissement dans une limite de 20 000€.

4 – Accompagnement dans l'élaboration du projet d'installation :

- Prise en charge à hauteur de 5 000€
- Sous réserve de la validation de la prestation fournie par le prestataire



Les commerces ruraux

QUI PEUT CANDIDATER ?

Le dispositif est ouvert à l'ensemble des porteurs de projet, publics et privés.

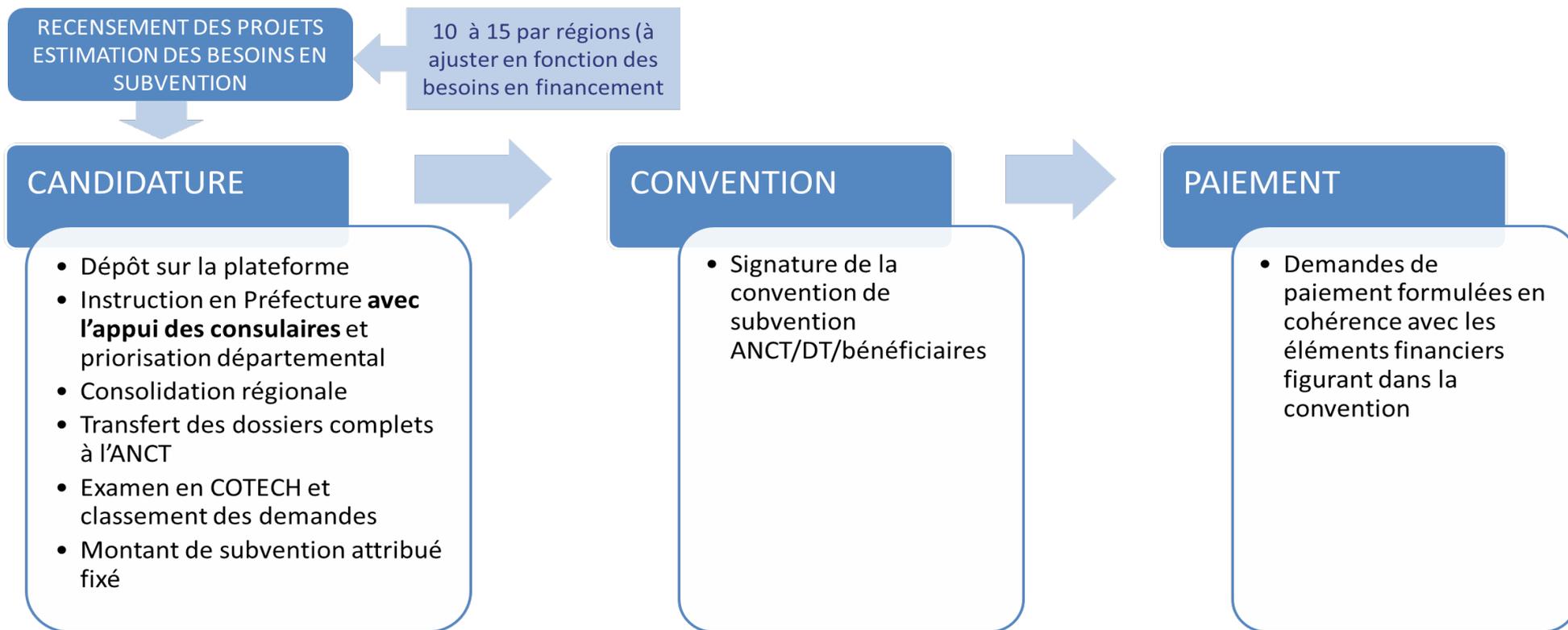
Les porteurs de projets privés devront obligatoirement disposer de l'appui de la collectivité territoriale d'implantation du commerce et démontrer leur capacité à mener à bien leur projet d'implantation.

Les communes d'implantation doivent répondre aux critères suivants :

- Classées en « bourg rural », « rural en habitat dispersé » ou « rural à habitat très dispersé » (analyse au cas par cas dans les collectivités situées en DROM)
- Trajet routier médian pour se rendre à l'offre commerciale la plus proche supérieur à dix minutes
- Aucun commerce ou les derniers commerces implantés ne répondent plus aux besoins de première nécessité de la population

Les commerces ruraux

Concrètement, comment ça se passe ?



Les contacts utiles :

ANCT : fondscommerces@anct.gouv.fr

Préfecture : beatrice.charrier@loire-atlantique.gouv.fr
(en lien avec la DDTM)

QUESTIONS



Merci pour votre attention



Pour toute question, ou suggestion de sujet à inscrire à l'ordre du jour d'un webinaire, vous pouvez contacter :

Béatrice CHARRIER, chargée de projet soutien aux territoires,
préfecture de la Loire-Atlantique

pref-appui-territoires@loire-atlantique.gouv.fr

Retrouvez les supports des précédents webinaires sur le site internet de la préfecture : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Appui-aux-territoires/Webinaires-d-information-aux-collectivites/Webinaires-d-information>